

Un Koala tout doux pour accueillir les enfants

Le koala est connu pour être un animal très doux qui prend particulièrement soin de ses petits. C'est la raison pour laquelle, il y a 25 ans de cela, M^{me} Sabina Blanchut a donné ce nom à l'organisation qu'elle a créée en vue de mettre en lien les parents qui cherchent à faire garder leurs enfants par des accueillantes familiales ou "mamans de jour". Un quart de siècle plus tard, M^{me} Blanchut, aujourd'hui directrice de cette association, ainsi que M. Fausto Tartaglione, son président, ont eu la gentillesse de répondre à nos questions.

Comment vous est venue l'idée de créer une telle association ?

M^{me} Sabina Blanchut: à l'époque, j'avais trois enfants en bas âge et je suis tombée malade. Une maladie somme toute bénigne, mais qui m'a obligée à prendre énormément de repos. Or, avec des enfants à charge, il n'était pas question de me reposer comme l'avait prescrit mon médecin. Les crèches, déjà à l'époque, étaient rares et surpeuplées; quant aux gardes d'enfants, elles n'étaient pas faciles à trouver. Cette situation m'a inspiré l'idée de créer une association qui ferait le lien entre familles accueillantes et placeuses. J'ai eu la chance d'être rapidement soutenue par la commune de Puplinge, ce qui m'a permis de lancer cette association.

Comment êtes-vous devenu son président ?

M. Fausto Tartaglione: Nous habitons Puplinge, mon épouse accueillait déjà des enfants de manière officielle. C'est donc tout naturellement que nous avons adhéré à la toute nouvelle association Koala. J'ai été rapidement conquis par cette idée altruiste et son organisation; j'en suis devenu le président. Mon constat a rapidement été partagé par les 14 communes qui nous ont rejoints.

En quoi consiste le travail de Koala ?

Nous servons d'intermédiaire entre des parents qui cherchent des possibilités de garde pour leur/s enfant/s, soit d'une façon régulière pendant toute la semaine, soit pour des demi-journées d'une façon aléatoire. Et, d'un autre côté, nous recherchons des personnes désireuses d'accueillir des enfants.

Quels vont être les avantages pour les deux parties d'utiliser les services de Koala ?

Pour les parents, cela va leur permettre de trouver une accueillante familiale sans être obligés de prospecter. Comme toutes les familles d'accueil que nous proposons sont composées de personnes qui sont certifiées par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour (SASAJ), les parents ont la garantie qu'il s'agit de personnes compétentes, autorisées par l'État. Ils bénéficient du service de notre caisse centralisée qui facture les pensions mensuelles et se charge de



payer directement les personnes qui accueillent les enfants.

Les futures accueillantes et celles qui le sont déjà sont soutenues dans les démarches liées à leur activité de manière générale. De plus, nous sommes ravis de leur allouer une prime de reconnaissance et de fidélité. Leur travail reconnu d'utilité publique, pour l'accueil des enfants de 0-5 ans et des 0-18 mois qui habitent ou dont les parents travaillent dans la région Arve et Lac, est ainsi valorisé par nos autorités communales et notre structure.

Les personnes qui accueillent les enfants sont-elles des salariées de votre association ?

Pour l'instant, nos communes n'ont pas choisi ce mode de fonctionnement. Ce sont des "travailleurs indépendants" et notre association se charge d'une partie de l'aspect administratif de leur petite entreprise. Dans d'autres régions du canton, ces "nounous" peuvent être salariées, mais ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

Combien coûte la garde d'un enfant ?

Nous recommandons une rétribution minimale de six francs de l'heure de garde, mais il arrive que les tarifs dépassent cette somme. Ceci, soit à l'initiative des parents qui trouvent que ce n'est pas une rétribution suffisante, soit à la demande de la personne qui accueille les enfants. Les frais des repas et des goûters s'ajoutent à ce tarif.

Quel va être l'intérêt des communes avec ce système ?

Le problème des communes, dont les budgets sont limités, est qu'il leur est difficile de créer de nouvelles crèches ou centres d'accueil pour les enfants.



Elles vont bénéficier du service de Koala qui est complémentaire aux autres modes de gardes institutionnels en versant à Koala une subvention au prorata du nombre d'enfants préscolaires de leur commune qui sont placés par notre association. Les places sont réservées annuellement et les placements sont organisés de manière intercommunale.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Du point de vue des parents, il y a une très forte demande pour faire garder les enfants; par contre, les personnes qui désirent faire ce métier d'accueil sont moins nombreuses qu'elles ne l'étaient il y a quelques années.

A quoi est dû ce phénomène ?

Nous avons pu constater que la nouvelle formule d'obtention du statut d'indépendant a pu dissuader certaines personnes. L'imposition fiscale et l'affiliation à la Caisse de Compensation ont pu repousser de nouvelles vocations. Encore à ce jour, certaines accueillantes hors de notre association fonctionnent sans autorisation dans le canton. Nous proposons un accueil d'enfants avec une nouvelle manière de fonctionner et nous devons le faire connaître auprès de la population. Nous proposons de nombreuses activités en plus de l'organisation et du suivi des placements, afin d'agrandir notre réseau social de gardes d'enfants.

Quels sont les critères demandés aux femmes qui désirent accueillir des enfants ?

Ces critères sont ceux décidés par l'Ordonnance fédérale et la loi J. 6. 29. Une formation de 45 heures est dispensée par la Fondation Pro Jeunesse. Un certain niveau de français

(niveau B1) est exigé et les critères d'accueil sont vérifiés par les chargées d'évaluation du SASAJ. La procédure d'autorisation prend en moyenne 2 mois pour la première phase. Nous les accompagnons et les soutenons durant toute la procédure.

Qui sont ces personnes qui accueillent les enfants ?

En général, ce sont des femmes qui elles-mêmes ont déjà un ou plusieurs enfants; cela peut aussi être une activité pour des retraités. Le montant perçu complète le revenu familial. Nous avons aussi dans notre équipe un accueillant familial qui travaille avec sa femme.

Combien d'enfants peuvent-elles garder ?

Chaque "maman de jour" peut garder au maximum cinq enfants, y compris les siens. Par contre pour les bébés de moins de 18 mois, le nombre est limité à un seul.

Que pourriez-vous ajouter concernant votre regroupement ?

Notre association est avant toute chose une belle aventure humaine! Les rencontres entre les parents, les enfants et les accueillantes familiales perdurent souvent au-delà du temps de placement. Les anecdotes d'invitations lors d'anniversaires, de mariages, de contacts démontrent les liens qui peuvent se créer lors de l'accueil d'un enfant. Nous avons toujours autant de plaisir qu'il y a 25 ans à développer ce mode de garde en collaboration avec nos autorités.

Quelles sont les communes qui vous soutiennent ?

Elles sont au nombre de 15: Anières, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Thônex et Vandœuvres. Dans un futur proche, nous espérons pouvoir étendre nos activités aux quartiers de la Ville de Genève limitrophes à la région Arve et Lac, ce qui devrait nous permettre d'augmenter le nombre des familles d'accueil.

PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN MICHEL JAKOBOWICZ

+ d'infos

<https://koala-ge.ch/>